

APPEL A PROJETS IDEFI

COMPTE RENDU DES ACTIVITES DU JURY

À la date de clôture de l'appel à projets IDEFI, 95 projets avaient été déposés dont un n'a pas été recevable et un s'est ultérieurement retiré. 93 ont été soumis à évaluation. Le jury s'est réuni à trois reprises pour procéder à la sélection des dossiers.

1 PREMIERE SESSION

Elle a eu lieu les 4 et 5 janvier 2012 dans les locaux de l'ANR à Paris et a été organisée de la façon suivante :

- réunion de la Présidente et des Vice-présidents
- séance plénière d'ouverture
- répartition des projets à expertiser entre les membres du jury
- préparation de la seconde session

1.1 Réunion Présidente et Vice-présidents

La Présidente – Grace Neville, la première Vice-présidente – Kerstin Niblaeus, et les deux autres Vice-présidents – Paolo Blasi et Timothy O'Shea se sont tout d'abord réunis avec l'ANR pour prendre connaissance des différentes étapes du processus de sélection. Ils se sont mis d'accord sur une grille d'évaluation des projets, comportant un volet analytique et un volet synthétique, afin d'organiser au mieux les travaux du jury.

1.2 Séance plénière d'ouverture

Jacqueline Lecourtier, Directrice générale de l'ANR, ouvre la séance plénière du jury IDEFI, puis Patrick Hetzel, Directeur général pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle (DGESIP) au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, retrace les évolutions récentes de l'enseignement supérieur en France. Enfin Thierry Coulhon, au nom du Commissariat Général à l'Investissement (CGI), replace l'appel d'offres IDEFI dans le contexte plus large du programme d'Investissements d'Avenir dont le CGI a la charge de la mise en œuvre.

À l'issue de ces deux interventions, un échange a lieu sur la politique d'enseignement supérieur de la France ainsi que sur les objectifs et les attentes concernant l'appel à projets IDEFI.

1.3 Attribution des projets à expertiser et rôle du rapporteur et du lecteur

Deux sous-jurys sont constitués en répartissant les compétences de façon comparable. L'attribution des projets à chacun des deux sous-jurys est opérée selon l'ordre alphabétique des acronymes : le sous-jury A expertise les **46** premiers projets de la liste et le sous-jury B les **47** suivants. Tout le processus d'évaluation

sera effectué par les membres du jury, sans faire appel à des experts externes. Chaque projet sera évalué par un rapporteur et un lecteur qui renseigneront tous deux la grille d'évaluation proposée. Il reviendra au rapporteur de transmettre l'évaluation à l'ANR après avoir pris connaissance et intégré le rapport du lecteur et avoir échangé avec lui. Il indiquera s'il est favorable ou non à une audition. S'il persiste des désaccords, le rapporteur fera état des divergences avec le lecteur et intégrera dans son rapport les raisons du désaccord.

Une pré-affectation a été proposée au jury par l'ANR, sur laquelle les membres des deux sous-jurys sont appelés à se prononcer en prenant notamment en compte les conflits d'intérêt qui pourraient apparaître. Il est convenu qu'un membre du jury appartenant à une institution partenaire d'un projet ne peut être rapporteur ou lecteur de ce projet et participer aux débats concernant ce projet. In fine, peu de modifications ont été introduites par rapport à la pré-affectation.

1.4 Préparation de la seconde session

La séance plénière permet de revenir sur la grille d'évaluation en prenant en compte les souhaits complémentaires des membres du jury. La grille d'évaluation permettant l'analyse des projets est ainsi finalisée.

2 SECONDE SESSION

La seconde session s'est déroulée les 9 et 10 Février à l'ANR de la façon suivante :

- concertation entre rapporteur et lecteur,
- commentaires sur le processus d'évaluation et le profil des projets déposés,
- examen des projets en deux sous-jurys travaillant en parallèle et validation des projets retenus par l'ensemble du jury,
- préparation de la troisième session.

2.1 Concertation et réflexions sur le processus d'expertise

Une plage d'une heure est réservée en début de session pour que les rapporteurs et les lecteurs puissent harmoniser leurs positions s'ils en éprouvaient le besoin. Ensuite, en séance plénière, les membres du jury ont fait part de leurs commentaires par rapport au processus d'expertise qu'ils ont mené. Les échanges ont mis en relief les points suivants :

- la lecture des projets fait entrevoir plusieurs conceptions de l'innovation. Elle consiste dans un certain nombre de cas à reprendre et à amplifier des projets mis en œuvre ou à assembler des éléments de formation déjà existants ;
- la dimension organisationnelle prend souvent le pas sur la dimension pédagogique, peu présente dans l'ensemble ;
- la formation des enseignants ou des formateurs est rarement abordée ;
- la formation tout au long de la vie et l'ouverture sociale sont peu représentées dans les projets ;
- les démarches d'assurance-qualité sont insuffisantes ;
- l'ancrage des projets est souvent local et l'on observe très peu de références à des expériences menées à l'étranger ;
- l'objectif d'atteindre une taille critique semble déterminant pour espérer avoir un impact stratégique et structurant ;
- en complément des notes attribuées à chaque projet, l'évaluation qualitative demeure essentielle.

En conclusion de cette partie, l'ANR présente quelques éléments d'analyse des évaluations réalisées : distribution des notes normalisées globalement et par sous-jury, dimensions les plus absentes de la grille analytique, dimensions ayant obtenu les scores moyens les plus faibles dans la grille synthétique.

2.2 Examen et présélection des projets

Les projets ont été examinés dans chaque sous-jury en suivant l'ordre alphabétique et selon la procédure suivante :

- intervention du rapporteur,
- compléments éventuels du lecteur,
- discussion en sous-jury suivie d'une proposition en faveur ou non d'une audition.

L'examen des dossiers en sous-jury a permis de présélectionner 58 projets et d'en écarter 35 se répartissant ainsi :

- Sous-jury A : 28 oui, 18 non
- Sous-jury B : 30 oui, 17 non

Le jury approuve à l'unanimité la proposition de constituer la liste définitive des 58 projets admis à l'audition, par cumul des deux listes établies par les deux sous-jurys.

2.3 Organisation de la troisième session

Le jury décide en séance plénière des modalités d'organisation des auditions. Il demande également à l'ANR de préparer pour l'audition une grille d'évaluation simplifiée, organisée autour d'un nombre réduit de quatre critères permettant une évaluation comparative des projets. Il s'agira d'apprécier tout particulièrement l'innovation, l'impact, la faisabilité et la durabilité.

3 TROISIEME SESSION

Le jury s'est réuni dans les locaux de l'ANR du 27 février au 1^{er} mars 2012 pour procéder à l'audition puis à la sélection proprement dite des projets.

Les différentes étapes de cette session ont été les suivantes :

- réunion d'harmonisation initiale entre la Présidente et les Vice-présidents,
- audition des projets sur deux jours et demi au sein de sous-jurys tournants,
- réunions de régulation de l'ensemble du jury à la fin de chaque journée d'audition,
- affinement des critères de sélection des projets au vu des auditions,
- sélection des projets incluant un vote final à main levée,
- rédaction des avis destinés aux porteurs,
- bilan de la procédure de sélection et recommandations du jury pour le suivi des projets retenus.

3.1 La grille d'évaluation simplifiée

La Présidente et les Vice-présidents finalisent et valident définitivement la grille d'évaluation qui sera utilisée pour la phase d'auditions.

Elle est constituée des quatre critères suivants :

- caractère innovant ;
- bénéfices attendus, notamment capacité à créer une dynamique de changement ;
- faisabilité et crédibilité ;
- inscription dans la durée.

Chacun de ces critères est à coter en fort (A), moyen (B) et faible (C). L'évaluation est complétée par une appréciation générale écrite pouvant inclure notamment des dimensions non prises en compte dans la grille d'évaluation. Cette appréciation générale permet notamment de formuler, le cas échéant, des recommandations aux équipes porteuses des projets retenus.

La grille et la description des critères d'évaluation utilisés sont précisées en annexe.

3.2 Le déroulement des auditions

Les délégations étaient constituées de quatre personnes au maximum. Chaque audition débutait par une présentation orale de dix minutes sans documents d'accompagnement.

Conformément aux décisions prises par le jury à l'issue de la session précédente, il avait été indiqué préalablement aux porteurs de projet que les présentations devaient plus particulièrement mettre en relief le caractère innovant du projet, l'impact attendu, sa faisabilité et les conditions de sa poursuite au-delà du financement accordé.

L'exposé était suivi d'un entretien de trente-cinq minutes avec les membres du jury, les premières questions étant posées par le rapporteur et le lecteur du projet.

À l'issue de ces quarante-cinq minutes, le jury disposait de quinze minutes pour délibérer et renseigner la grille d'évaluation.

Trois auditions ont eu lieu par demi-journée aux horaires suivants :

- matin : 9h 30 – 10h45 – 12h
- après-midi : 14h – 15h15 – 16h30

3.3 La composition des sous-jurys

Préalablement à la réunion, les membres d'un même sous-jury avaient eu accès, pour chaque projet, aux documents suivants :

- Le document de présentation du projet,
- Le document financier A2,
- Le document administratif A1
- L'évaluation quantitative et qualitative effectuée pour la présélection.

Quatre sous-jurys ont fonctionné en parallèle, animés par la Présidente et les Vice-présidents. La composition des sous-jurys variait à chaque demi-journée, de sorte qu'un même sous-jury prenait en charge trois projets. Les jurys ont été composés de façon à ce que, d'une part, les rapporteurs et les lecteurs des

projets auditionnés soient présents et, d'autre part, que les compétences et les nationalités des membres du jury soient réparties les plus équitablement possible entre les quatre sous-jurys.

3.4 La sélection des projets

Réuni en séance plénière, le jury a procédé au classement des projets. Il a réparti les 58 projets auditionnés en cinq catégories hiérarchisées en fonction des notes obtenues :

- 1) projets ayant obtenu quatre A, sur chacun des critères d'évaluation : 17 projets,
- 2) projets ayant obtenu 3 A dont un A au critère « caractère innovant » : 9 projets,
- 3) projets ayant obtenu 3 A avec B au critère « caractère innovant » : 6 projets,
- 4) projets ayant obtenu 2 A seulement, à condition qu'il y ait eu au moins un A soit au critère « caractère innovant », soit au critère « bénéfices attendus » : 5 projets,
- 5) enfin la dernière catégorie est composée des 21 projets restants.

Le jury propose que les projets appartenant aux quatre premières catégories, soit 37 projets, soient retenus, les projets de la première catégorie étant classés A+ (ex æquo de 1 à 17), ceux de la deuxième A1 (ex æquo de 18 à 26), ceux de la troisième A2 (ex æquo de 27 à 32) et ceux de la quatrième A3 (ex æquo de 33 à 37). Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents après un vote à main levée.

3.5 Les avis du jury

Ils sont destinés à être communiqués individuellement aux porteurs des 93 projets examinés par le jury. Ils mentionnent les principaux points forts, éventuellement les points faibles, une appréciation générale sur l'ensemble du projet et, en tant que de besoin, des recommandations pour les projets sélectionnés. Pour les projets auditionnés, figurent également les notes obtenues aux quatre critères retenus.

3.6 Recommandations du jury pour le suivi des projets retenus

En ce qui concerne la procédure de sélection, le jury note tout d'abord le rôle capital des auditions qui ont conduit à modifier l'appréciation comparative des projets à l'issue de la présélection.

Le jury insiste sur l'importance du suivi si l'on veut que l'investissement financier soit bénéfique et permette de réelles transformations de l'enseignement supérieur. Il souhaite participer activement à ce suivi et fait deux propositions :

- mettre en œuvre un suivi individuel des projets conçu comme un accompagnement auquel le rapporteur et le lecteur du projet pourraient être associés de façon privilégiée ;

- mettre en œuvre un suivi collectif en organisant à échéance d'un an par exemple une rencontre entre tous les lauréats afin d'échanger sur les pratiques en cours. Une autre solution consisterait à organiser un colloque sur une thématique précise, en particulier la transformation des pratiques pédagogiques des enseignants-chercheurs. La faiblesse qui est apparue sur ce point au jury à l'examen de nombre de projets constitue sans nul doute un indicateur sur la situation de l'enseignement supérieur français qui requiert à l'avenir une attention particulière des pouvoirs publics et des efforts accrus des établissements d'enseignement supérieur.

Le jury suggère enfin d'internationaliser le concept d'IDEFI. Cette initiative originale mérite d'être connue à l'étranger car elle permet de nourrir utilement la réflexion sur les politiques publiques de soutien à l'innovation. Cette internationalisation suppose une communication offensive en anglais.

ANNEXE I

Jury

Présidente

NEVILLE Grace, Université de Cork, Irlande

Première Vice-présidente

NIBLAEUS Kerstin, Stockholm Environment Institute, Suède
Membre du jury Initiatives d'Excellence

Vice-présidents

BLASI Paolo, Université de Florence, Italie

O'SHEA Timothy, Université d'Edimbourg, Royaume-Uni

Membres

AELTERMAN Guy
Université d'Anvers, Belgique

Université catholique de Louvain, Belgique

ALMEIDA FILHO Naomar
Université de Bahia, Brésil

DONNAY Jean
Université de Namur, Belgique

BECHARD Jean-Pierre
HEC Montréal, Canada

EVANS Linda
Université de Leeds, Royaume-Uni

BEDARD Denis
Université de Sherbrooke, Canada

FREITAS TEIXEIRA Ana-Maria
Université de Sergipe, Brésil

BERTHIAUME Denis
Université de Lausanne, Suisse

HAMAN Sabine
EADS, France

BRUNO-JOFRE Rosa
Université du Queens, Canada

HANHART Siegfried
Université de Genève, Suisse

DE KETELE Jean-Marie

HAUG Guy
Commission européenne, Belgique

HUGONNIER Bernard

Organisation de coopération et de développement
économique, France

LEBRUN Marcel

Université catholique de Louvain, Belgique

PLANAS Jordi

Université autonome de Barcelone, Espagne

LENA Pierre

Académie des sciences, France

RAINER Michael

Université de Salzburg, Autriche

MENARD Louise

Université du Québec à Montréal, Canada

ROMAINVILLE Marc

Université de Namur, Belgique

PALOMBA Donatella

Université de Rome, Italie

TAUCH Christian

Conférence des Recteurs d'Universités, Allemagne

PARMENTIER Philippe

Université catholique de Louvain, Belgique

VERRIE Pau

Université Pompeu Fabra, Barcelone, Espagne

ANNEXE II

IDEFI - GRILLE D'EVALUATION POUR L'AUDITION

Acronyme du projet :

Critères d'évaluation :

<i>Critères d'évaluation</i>	<i>Notation</i>		
	<i>Faible (C)</i>	<i>Moyen (B)</i>	<i>Fort (A)</i>
Caractère innovant			
Bénéfices attendus, notamment la capacité à créer une dynamique de changement			
Faisabilité et crédibilité			
Inscription dans la durée			

APPRECIATION GENERALE DU PROJET

Synthèse pouvant inclure notamment des dimensions non prises en compte dans la grille d'évaluation

PRECISIONS SUR LES CRITERES RETENUS POUR L'EVALUATION

Le champ couvert par chacun des critères est explicité par un ensemble de thématiques que les membres du jury sont susceptibles d'aborder lors de l'audition des projets (sans pour autant devoir fournir une appréciation pour chacune d'entre elles, la note attribuée restant globale).

Caractère innovant du projet

- nouveaux contenus
- nouvelles méthodes et démarches d'enseignement

Bénéfices attendus

- attractivité de la formation (notamment internationale),
- employabilité des étudiants,
- transformation des pratiques pédagogiques et des curricula,
- liens renforcés entre recherche et formation,
- ouverture sociale et égalité des chances,
- pertinence des moyens prévus pour évaluer et diffuser l'expérimentation à d'autres formations ou à d'autres établissements.

Faisabilité et crédibilité

- niveau de priorité élevé : engagement financier des établissements partenaires, engagement des personnels de direction,
- programmation dans le temps réaliste,
- qualité de la gouvernance et des partenariats.

Inscription dans la durée

- pertinence des moyens prévus pour assurer la poursuite du projet au-delà de la période de financement.